

Dossier de presse
mercredi 14 février 2024

Sécurité

Chiffres 2023 de la délinquance en Charente

LE MOT DE LA PRÉFÈTE

En France, la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales sont en hausse en 2023, mais en ralentissement par rapport à l'année précédente. C'est également le cas dans le département de la Charente en particulier pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes qui augmentent en 2023 de +11 % ; les atteintes aux biens y augmentent quant à elle en 2023 de +9 %.

Nous sommes confrontés dans le département à une progression des atteintes aux personnes, notamment des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes, qui retiennent particulièrement notre attention. Nous devons lutter avec détermination face au développement des trafics et de la consommation de stupéfiants, dans toutes les zones du département. Nous connaissons également des défis plus récents, liés notamment aux réseaux sociaux qui exacerbent les rivalités entre bandes et les rixes inter quartiers. Enfin, nous sommes particulièrement attentifs et réactifs lorsque des atteintes sont portées aux élus, car c'est la République qui est alors menacée.

En matière de maintien de l'ordre, l'année 2023 a été marquée par plusieurs événements qui ont particulièrement mobilisé les forces de sécurité intérieure, dont l'engagement et le savoir-faire ont permis qu'ils se déroulent sans incidents majeurs : les manifestations contre la réforme des retraites puis, plus récemment, pour la paix en Palestine ou encore le match de football Angoulême/Bordeaux en fin d'année. S'agissant des violences urbaines à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, l'action coordonnée de la police et de la gendarmerie nationales et au-delà de l'ensemble des partenaires - services d'incendie et de secours, mairies, bailleurs sociaux, associations de quartier et de médiation sociale, polices municipales... - aura permis de les contenir.

Les services de l'État se mobilisent au quotidien, avec leurs partenaires locaux, pour renforcer la sécurité de nos concitoyens. La présentation des chiffres de la délinquance pour 2023 est pour moi l'occasion de remercier en particulier les forces de sécurité intérieure pour leur action et leur professionnalisme.

En 2023, des opérations coup de poing ont été menées tout au long de l'année en faveur de la lutte contre les stupéfiants. Par ailleurs, une réponse coordonnée des services de l'État, de la Justice et des partenaires est apportée face aux VIF (bracelets anti-rapprochement, téléphones grave danger, formation des policiers et gendarmes à la prise en charge de ces faits, centre de prise en charge des auteurs...). Enfin, une attention particulière a été portée à la lutte contre l'insécurité routière, avec l'adoption d'une feuille de



Martine Clavel,
préfète de la Charente.

route pluriannuelle et sa déclinaison ciblée sur les publics identifiés comme prioritaires dans le département (seniors, conducteurs de deux roues, utilisateurs des mobilités douces, conducteurs routiers professionnels, conducteurs à risques : alcool, stupéfiant, vitesse, distracteurs). Ces efforts se poursuivent par une présence renforcée des forces de sécurité intérieure sur le terrain et en particulier une augmentation des patrouilles pédestres.

L'État s'est également positionné aux côtés des élus du territoire pour renforcer la prévention, en coconstruisant un plan départemental de prévention de la délinquance et un plan d'action en matière de lutte contre les addictions, tous deux signés en 2023.

Nous agissons aussi pour renforcer la coordination entre les acteurs au moyen de conventionnements. Au-delà du 1er contrat de sécurité intégrée du département signé en 2022 par l'État et la Ville d'Angoulême (engagements réciproques en matière de sécurité et tranquillité publique sur la base d'un diagnostic partagé), plus de 20 conventions de coordination ont été conclues entre la police, la gendarmerie et les polices municipales. Une convention entre l'opérateur des transports urbains de l'agglomération d'Angoulême, la gendarmerie et la direction départementale de la Police nationale a également été signée en 2023, afin de coordonner l'action des forces de sécurité intérieure et d'accroître la présence de policiers et de gendarmes dans les bus. Enfin, plus récemment, c'est avec la déléguée territoriale du groupe la Poste qu'une telle convention a été signée pour le département de la Charente, afin de renforcer la coopération avec les forces de sécurité intérieure.

C'est grâce à la mobilisation de tous et en particulier des services de l'État que la sécurité des Charentais pourra être garantie et améliorée et que les jeux olympiques et paralympiques pourront se dérouler dans les meilleures conditions, afin de préserver l'expérience des participants et visiteurs, tout comme l'image de la France.

LE MOT DE LA PROCUREUR

Analyser les chiffres de la délinquance en Charente en 2023, c'est analyser des phénomènes et des comportements délinquants et criminels, c'est aussi tenter de les comprendre, de les faire évoluer, c'est enfin rendre compte et évaluer les choix réalisés et les actions menées.

Les éléments clés aujourd'hui communiqués me permettent de partager les constats suivants :

- Les chiffres de la délinquance ont augmenté en 2023 mais ceux de la réponse publique, de la réponse judiciaire, aussi, illustration de l'engagement des services et des moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes de sécurité et de justice de nos concitoyens.
- Les axes prioritaires d'action publique, que sont le traitement des violences aggravées et la lutte contre les trafics de stupéfiants, sont restés inchangés et ont donné lieu à des réponses pénales encore plus importantes, en nombre et en contenu.
- Définir des axes prioritaires d'action publique en matière pénale, ce n'est pas renoncer à tenir le terrain et à résoudre des affaires significatives dans d'autres domaines, comme par exemple dans celui de la lutte contre les incendies. Les services d'enquête du département ont fait à plusieurs reprises en 2023 la démonstration de leurs compétences en résolvant des enquêtes d'ampleur et en amenant les auteurs devant la justice.
- Que ces premiers constats soient l'occasion, pour moi, de saluer l'engagement des hommes et des femmes, policiers et gendarmes, qui, jour après jour, face à une activité toujours plus importante, et à des exigences de réactivité et de qualité qui le sont tout autant, se consacrent à des missions difficiles avec ténacité et professionnalisme.
- Faire des choix d'action publique en matière pénale, cela n'empêche pas non plus de rester vigilant aux phénomènes émergents ou croissants, d'évaluer leur impact sur le fonctionnement de notre société et d'alerter sur les moyens publics, judiciaires qui seront nécessaires pour les prendre correctement en compte.
- J'évoque ici les enjeux de l'accompagnement et de la prise en charge des mineurs victimes. Les chiffres des signalements réalisés au cours de l'année passée en



Stéphanie Aouine,
procureur de la République.

Charente révèlent une dure réalité et même l'ampleur d'un phénomène qui nous obligent tous, nous obligent à revoir nos priorités, à nous mobiliser et nous coordonner encore davantage pour repenser les moyens et les axes d'action.

- Le traitement de la délinquance et de la criminalité dans un département s'appuie certes sur le travail des services de l'Etat et de l'autorité judiciaire mais également, et pour une partie loin d'être négligeable, sur de riches collaborations, mises en place et sans cesse renouvelées, avec les acteurs de terrain, partenaires institutionnels et associatifs, et élus des territoires. Qu'ils puissent être associés à ce bilan et remerciés eux aussi pour leur engagement aux services des Charentais et Charentaises.

Les constats sont ainsi réalisés et partagés ; ils ne peuvent que nous conduire à rester soudés et déterminés dans notre action en 2024.

Les forces de sécurité intérieure en Charente

(chiffres de juillet 2023)



La direction départementale de la Police nationale de la Charente (DDPN 16) compte 306 personnels répartis entre le service départemental du renseignement territorial (SDRT) à compétence départementale, un état-major et deux circonscriptions de Police nationale, à Angoulême (couvrant 9 communes du Grand Angoulême) et Cognac (compétente également pour la commune de Chateaubernard). La zone de compétence de la DDPN16 accueille un tiers de la population et l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville du département. On dénombre 18 214 interventions de police en 2023.

Depuis le 1^{er} décembre 2023, l'organisation de la Police nationale a évolué avec la création de la direction départementale de la Police nationale de la Charente (DDPN 16).

Les objectifs de cette réforme nationale souhaitée par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, sont :

- Mettre en œuvre une unité de commandement ;
- Assurer une déconcentration des services : prérogatives de gestion déployées au plus près des territoires ;
- Décloisonner les services grâce à une organisation par filières métiers au sein d'une même structure départementale ;
- Promouvoir une identité et une culture partagées ;
- Assurer une cohérence d'action.

La direction interdépartementale de la Haute-Vienne inclut par ailleurs, depuis le 1^{er} décembre 2023, **les effectifs de l'ancienne DTPJ de Limoges** au sein d'un Service Interdépartemental de Police Judiciaire (SIPJ). Celui-ci comprend notamment la division de lutte contre la criminalité organisée et spécialisée (36 enquêteurs et 6 techniciens de police technique et scientifique), compétente sur les départements de la Charente, la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne, engagée dans la lutte contre les formes organisées de la criminalité, les investigations complexes, la cyber-criminalité et la grande délinquance financière.

Chargé d'assurer la surveillance de 352 des 363 communes que compte le département de la Charente, **le groupement de gendarmerie de la Charente** a en charge un territoire où réside une population de 238 450 habitants soit 68 % de la population charentaise.

Avec un effectif de 433 militaires d'active et 210 réservistes opérationnels, il a reçu 82 006 appels d'urgence en 2023, qui ont généré 13 015 interventions.

Lors de son intervention à Nice le 10 janvier 2022, le Président de la République a annoncé l'objectif de création de 200 brigades de gendarmerie dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour le ministère de l'Intérieur (LOPMI), afin de renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires, mais également d'adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

Ce sont finalement 238 brigades qui ont été retenues en 2023, à l'issue d'une concertation avec les élus du territoire.

En Charente, la création de deux brigades a été validée : une brigade territoriale mobile à Val-de-Cognac (mise en place le 1^{er} mars 2024) et une brigade territoriale à Garat, à échéance de 2, 3 ans. Ces créations permettront au groupement d'augmenter ses effectifs de 16 militaires (6 à de Val-de-Cognac et 10 à Garat), de se rapprocher de la population de ces territoires et de renforcer la proximité du service rendu.



Chaque jour, œuvrant dans 352 des 363 communes de la Charente, la gendarmerie est présente auprès de nos concitoyens pour assurer leur sécurité, les aider, les secourir et les écouter, en particulier dès lors qu'ils sont victimes d'une infraction pénale. Les 430 gendarmes de la Charente, quels que soient leur poste et leur fonction, sont mobilisés pour, in fine, offrir une vie toujours plus sûre à un peu plus de deux Charentais sur trois.

Dans cette mission quotidienne, ils sont épaulés et renforcés par plus de 200 réservistes, des Charentais qui, au-delà de leur vie professionnelle ou étudiante, donne un peu de leur temps pour contribuer à cette mission régaliennne.

Chaque jour, en lien avec les nombreux partenaires, cette mission se traduit par l'exercice de quatre grandes fonctions :

- le contact, avec les habitants, les élus et l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier les entreprises ;
- la prévention, notamment par l'action de la Maison de protection des familles (MPF) et de la Cellule de prévention technique de la malveillance (CPTM) basées à Angoulême mais rayonnant sur l'ensemble du département ;
- l'intervention, avec, cette année, une légère baisse, mais tout de même 13 000 interventions pour 82 000 appels ;
- l'investigation, par le travail d'enquête de tous les jours ; tous les ans, 15 300 plaintes ou infractions sont portées à la connaissance des militaires de la gendarmerie de Charente, ou révélées par leur action dans la lutte contre la délinquance.

**Colonel de Penfentenyo de Kervéréguin,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Charente**



**« Chaque jour,
notre engagement,
c'est votre
sécurité. »**

« *Police nationale en Charente : présents sur tous les fronts.* »



L'année 2023 aura une nouvelle fois été synonyme de forte activité pour les policiers nationaux charentais. Réponse aux appels d'urgence ; anticipation des menaces - évaluation et suivi des individus ou situations à risque ; encadrement des manifestations - qu'elles soient revendicatives ou festives ; « harcèlement » des points de deal et lutte contre l'économie souterraine ; patrouilles ciblées sur les secteurs les plus criminogènes, dans les transports et aux abords des établissements scolaires ; lutte contre les incivilités, la délinquance de voie publique et les violences urbaines ; conduite de plusieurs milliers d'investigations portant sur des faits délictueux ou criminels, particulièrement dans le domaine des atteintes aux personnes, des violences intra-familiales et des violences faites aux femmes... les défis ont été nombreux, qui ont été relevés avec professionnalisme et engagement par les personnels de tous corps et de tous grades de la direction départementale, du renseignement territorial et des commissariats d'Angoulême et de Cognac.



2023 fut également une année de belles synergies entre l'ensemble des acteurs de la sécurité intérieure (municipalités, associations de médiation, polices municipales et gendarmerie notamment), et d'une forte progression des actions de prévention, qu'il s'agisse de sûreté bâtiminaire ou de sensibilisation des jeunes publics aux phénomènes de harcèlement et addictions notamment.

Le 1^{er} décembre 2023 est née la direction départementale de la Police nationale de la Charente, déclinaison locale d'une réforme d'ampleur qui vise à améliorer la qualité du service rendu à la population et l'efficacité des services en adaptant notre organisation aux évolutions de la société et de la délinquance.

Cette réorganisation s'articule autour de trois principes directeurs :

- l'unicité de commandement ;
- le décloisonnement entre les différentes « filières métier » (surveillance – enquête et renseignement notamment) ;
- la déconcentration pour apporter des réponses sur mesure aux besoins locaux de sécurité, sous l'autorité de la préfète et de la procureure de la république.

Gageons que cette réforme, doublée du déploiement d'un nouveau système de gestion des appels d'urgence, permettra à la Police nationale de fournir aux habitants des communes et quartiers dont elle a la charge une présence rassurante H24/7 – y compris à pied - et des réponses adaptées aux enjeux sans cesse renouvelés de la sécurité du quotidien.

**Commissaire divisionnaire
Jean-Luc Taltavull,
directeur départemental de la Police nationale.**

En chiffres : les principales infractions

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens augmentent en 2023.

4 132

atteintes volontaires à l'intégrité physique

▲
+11 %

par rapport
à 2022

▲
+9,9 %

par rapport
à 2022

8 176

Atteintes aux biens

2 417

Escroqueries et infractions économiques et financières

▲
+5 %

par rapport
à 2022

Quelques exemples significatifs :

556

violences sexuelles (viols, harcèlement et autres agressions)

▲
+14,6 %
par rapport
à 2022

901

cambriolages de locaux d'habitations

▲
+4 %
par rapport
à 2022

1 715

détructions et dégradations

▲
+9 %
par rapport
à 2022

En chiffres : l'activité judiciaire

19 538

affaires traitées

▲
+19,5 %
par rapport
à 2022

2 931

affaires poursuivies

▲
+3 %
par rapport
à 2022

1 858

alternatives aux poursuites
dont 121 en 2023 (+24,7 % par rapport à 2022) de
convocations à bref délai devant le délégué
du procureur.

▲
+20,1 %
par rapport
à 2022

460

défèrements

▲
+0,4 %
par rapport
à 2022

La lutte contre les trafics et l'usage de stupéfiants

+5 %

infractions constatées à la législation sur les stupéfiants.
1 382 infractions en 2023 contre 1 313 en 2022.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants progressent de +5 % par rapport à l'année dernière, traduisant une forte implication des effectifs de voie publique dans la mise sous pression des « points de deal » répertoriés et la montée en puissance des effectifs d'enquêteurs dédiés au démantèlement des trafics.

	2022	2023	Variation
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	82	96	+17 %
Usage et revente de stupéfiants	232	369	+59 %
Usage de stupéfiants	992	909	-8 %
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	7	8	+14 %
Total	1313	1382	+5 %

Des opérations « coup de poing » sont menées tout au long de l'année par la Police nationale sur le ressort des circonscriptions de la Police nationale d'Angoulême et de Cognac. Elles le sont avec l'appui de Roxy, chien spécialisé en recherche de stupéfiants.

La brigade des stupéfiants du commissariat d'Angoulême anime par ailleurs la cellule de renseignements opérationnels sur les stupéfiants de la Charente (CROSS16), destinataire notamment des signalements de la population via la plateforme masecurite.interieur.gouv.fr. En 2023, les services de la DDPN16 ont diligencé 88 enquêtes portant sur des faits de trafic de stupéfiants.

FOCUS

Police nationale.

Fait marquant :

ANGOULÊME – Appartement nourrice

Le 19 septembre 2023 à Angoulême, fort d'un renseignement signalant qu'un logement situé à proximité d'un point de deal au sein du quartier sensible de la Grande Garenne était susceptible de servir d'appartement nourrice, une opération était menée avec le concours d'un équipage de la brigade cynophile départementale.

À 8h00, les policiers investissaient le logement et procédaient en présence de deux témoins à la perquisition des lieux qui amenait la découverte au total de :

- 1 kg d'héroïne (2 pains de 500 g) ;
- 363 g de cocaïne (4 cailloux) ;
- 95 g de résine cannabis ;
- 5 armes de poing.

Trois individus étaient placés en garde à vue. La poursuite des investigations était confiée à la circonscription d'Angoulême, en co-saisine avec la DCOS de Limoges.

Le groupement de gendarmerie de la Charente mène une action offensive contre les infractions à la législation sur les stupéfiants en s'appuyant notamment sur les trois groupes de recherche anti-drogue (GRAD), mais également sur les pelotons de surveillance et d'intervention gendarmerie (PSIG).

Des opérations sont menées tout au long de l'année, avec une présence appuyée dans les TER circulant dans le département.

Les services sous réquisitions du procureur de la République et avec le renfort d'une équipe cynophile spécialisée dans la recherche de stupéfiants conduisent à des résultats probants pour lutter contre la consommation notamment. Dans ce cadre, 135 amendes forfaitaires délictuelles ont été infligées à des consommateurs primo-délinquants (+111 %).

Fait marquant :

CIE COGNAC – Trafic international de stupéfiants par colis postaux

Le 13 mars 2023, la Poste signale à la gendarmerie qu'un individu dépose régulièrement des colis dégageant une forte odeur de cannabis.

Un homme, domicilié en Charente, est identifié ainsi que son fournisseur rencontré via la messagerie Telegram et domicilié en Maine-et-Loire. Depuis le début de l'année, les deux hommes ont expédié 212 colis, contenant entre 50 et 350 grammes d'herbe de cannabis, à des clients domiciliés sur l'ensemble du territoire national et en Belgique.

Le 30 mai 2023, les mis en cause sont interpellés en possession de 14 kg d'herbe de cannabis et d'une somme de 23 000 €. Ils sont incarcérés dans l'attente de leur jugement. Jugés en comparution immédiate le 5 juin 2023, les 2 individus sont condamnés respectivement à 20 mois d'emprisonnement ferme, avec maintien en détention, et 30 mois de prison avec sursis probatoire.

40 % des défèrements en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) (24 dossiers) ont concerné des dossiers de trafics de stupéfiants, ainsi que 20 % des dossiers (44 dossiers) de comparutions immédiates, illustrations du fort axe d'action publique locale maintenu en 2023 en ce domaine.

FOCUS

Gendarmerie.

FOCUS

Justice.

Les saisies des produits stupéfiants en Charente

116,5 kg

d'herbe de cannabis

26,9 kg en 2022

351 445 €

ont été saisis en numéraires

176 441 en 2022

201

 pieds de cannabis

423 en 2022

8,3 kg

 d'héroïne

2,2 kg en 2022

Au total 21 points de deal ont été démantelés au cours de l'année 2023.

1,1 kg

 de cocaïne

1,6 kg en 2022

La Prévention anti-drogue

38 500 €

pour la prévention des addictions.

Parallèlement à cet effort répressif, des actions préventives sont régulièrement diligentées en milieu scolaire par les policiers formateurs anti drogue (PFAD), qui ont pris part à 71 interventions de ce type au profit de 2 280 élèves.

En ce qui concerne les forces de gendarmerie, parallèlement et davantage qu'en 2022, des actions préventives sont régulièrement menées par les gendarmes, notamment par un formateur anti-drogue. Ainsi 26 interventions ont été réalisées en milieu scolaire, au profit de 894 élèves et 43 enseignants, ainsi que 5 interventions en milieu civil au profit de 60 personnes.

La Charente s'est vu attribuer une enveloppe de 38 500 euros en 2023 pour la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), stable depuis 2019. Ces crédits ont permis de cofinancer 9 projets de lutte contre les addictions et notamment. L'action de « sensibilisation aux problématiques de paris sportifs et de consommation d'alcool en milieu sportif » menée par le centre hospitalier Camille Claudel (subvention de 2 950 euros) ou encore l'« espace de rencontres parent(s) / enfant(s) destiné aux parents souffrant d'une

conduite addictive », portée par l'association d'enquête et de médiation (AEM) (3 000 euros).

La stratégie interministérielle de mobilisation contre les addictions

La stratégie interministérielle de mobilisation contre les addictions a été adoptée par le Gouvernement le 9 mars 2023.

Soucieuse d'activer l'ensemble des pistes d'action pour une stratégie coordonnée mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, ce document entend placer la prévention et l'éducation au cœur des dispositifs de lutte contre les drogues et les conduites addictives, y compris celles dépourvues de la consommation de substances (addiction aux écrans, paris sportifs...). La protection des mineurs dans les milieux de vie y figure également au rang de priorité, que celle-ci prenne corps dans le milieu familial ou dans le milieu professionnel.

Il a été demandé à chaque préfecture de France d'assurer une déclinaison locale opérationnelle de cette stratégie, ce plan départemental devant être élaboré en concertation avec les acteurs idoines.

La tenue d'un comité de pilotage à la fin du mois de juin 2023 a permis d'identifier 6 grands axes de travail :

- Doter chacun de la liberté de choisir ;
- Assurer à chaque usager une prise en charge adaptée ;
- Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque ;
- Vivre ensemble sans produits psychoactifs ;
- Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs ;
- Faire des fêtes et des grands événements des opportunités de mobilisation.

Un groupe de travail a été constitué pour chacune de ces thématiques, les deux dernières étant toutefois regroupées dans un seul et même groupe. Ceux-ci se sont réunis jusqu'à la fin du mois de septembre, et ont permis de définir 38 actions concrètes visant à atteindre les objectifs mentionnés ci-dessous.

Premier en son genre dans la région Nouvelle-Aquitaine, le plan départemental de mobilisation contre les addictions a été signé par Mme la préfète, Mme le procureur de la République et M. le président du conseil départemental le 9 octobre 2023, à l'issue d'une réunion de restitution présentant les travaux de chaque groupe.

Les crédits attribués annuellement par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ont vocation à permettre le financement des actions définies dans ce plan, après sélection dans le cadre d'un appel à projets.

La sécurité routière

24 tués

en 2023, en hausse par rapport à 2022.

Le département de la Charente a pour double particularité un réseau de transports en commun très faible et une infrastructure routière atypique : un département rural à forte densité de routes, pas d'autoroute, deux nationales importantes, les RN 10 et RN 141.

Ces deux routes nationales totalisent 218 km. Le reste du réseau routier est constitué de 5 086 km de routes départementales et de 8 797 km de voies communales.

Une mortalité en hausse sur nos routes

2023	2022
143 accidents	▼ -2
156 blessés	▼ -19
24 tués	▲ +5

(Source Police – Gendarmerie)

Lutter contre les comportements dangereux

2023 montre une légère baisse des infractions routières relevées, à l'exception des excès de vitesse.

Le nombre de rétentions immédiates de permis de conduire est de 964 en 2023, soit une diminution de 7,7 % par rapport à 2022. L'alcoolémie demeure la première cause d'une telle mesure, avec 413 occurrences (soit 42,8 % des cas). Suivent ensuite l'usage de stupéfiants avec 353 cas (36,6%) et les excès de vitesse d'au moins supérieur de 40 km/h par rapport à la vitesse maximale autorisée avec 190 cas (19,7%).

Au vu des chiffres, et notamment de l'augmentation des accidents mortels, le Parquet d'Angoulême demeure pleinement mobilisé sur cet enjeu routier. La politique de poursuites quasi-systématique de ces comportements dangereux se maintient et est appliqué quotidiennement. 52 personnes ont été déférées en 2023 pour des conduites routières dangereuses.

52

personnes ont été déférées en 2023 pour des conduites routières dangereuses.

Les actions de contrôles

En 2023, 10 contrôles coordonnés inter-services (forces de l'ordre, DREAL, inspection du travail, transports exceptionnels, métrologie, santé animale, URSSAF) ont été menés. Au total, 367 poids-lourds, véhicules de moins de 3.5T ou taxis ont été contrôlés (271 en 2022) dont 251 ont été sanctionnés (68 %) (176 en 2022).

À noter notamment 1 641 PV dressés en 2023 contre 1 525 en 2022 et 1 399 en 2021 pour usage de distracteurs (+10 %).

Par ailleurs, il a été noté une augmentation du nombre de PV pour défaut de contrôle technique, 1 260 PV en 2023 (1 074 en 2022), et d'assurance, 851 PV en 2023 (696 en 2022).

En 2024, un renforcement des contrôles routiers sur l'usage des distracteurs mais aussi les défauts de contrôle technique ou d'assurance seront renforcés.

367

poids-lourds, véhicules de moins de 3,5T et taxis contrôlés.

La voiture radar externalisée (DEXTER)

La voiture radar externalisée, un dispositif de contrôle de la vitesse existe depuis 2021. Il s'agit d'un partenariat public-privé entre l'État et des entreprises privées, qui déploient des voitures équipées de radars embarqués pour contrôler la vitesse des automobilistes sur les routes.

Cette initiative a pour vocation de renforcer la sécurité routière et lutter contre l'insécurité routière. Depuis l'année 2022 dans la région, les voitures radars ont couvert en moyenne 14 000 km chaque mois.

12 400 infractions ont été constatées en 2023 (14000 en 2022) par « DEXTER » dont 24 excès de vitesse de plus de 50km/h (20 en 2022) par rapport à la vitesse maximale autorisée .

24

excès de vitesse de plus de 50 km/h.

Le document général d'orientations

Le document général d'orientations constitue le cadre stratégique pluriannuel guidant l'action de l'État et de ses partenaires en faveur de la sécurité routière.

Le DGO défini pour la période 2018-2022 arrivant à expiration, il a été demandé à chaque préfecture d'élaborer un nouveau document pour la période 2023-2027. Cette conception devait impérativement privilégier une démarche partenariale et favoriser l'intelligence locale, en prenant notamment appui sur les nombreux acteurs de terrain.

L'élaboration du DGO a été engagée par la réalisation d'une analyse de l'accidentologie de la Charente, assurée par l'observatoire départemental de la sécurité routière de la Charente (ODSR16), rattaché à la direction départementale des territoires. Ce travail d'analyse a permis de caractériser les 4 enjeux retenus au niveau national que sont les deux-roues motorisés, les conduites à risques (dont les distracteurs), les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel, et de dégager un enjeu de niveau local : les seniors,

5

enjeux à traiter dont les « séniors ».

Enrichi par les acteurs locaux, il a servi d'assise à tous les groupes de travail qui, composés des différents acteurs de la sécurité routière dans le département, se sont réunis entre décembre 2022 et février 2023.

Ce document a été signé le 5 avril 2023 par Mme la préfète, Mme le procureur de la République et M. le président du conseil départemental.

Les orientations définies par ce DGO ont vocation à être déclinées annuellement dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Un budget en augmentation pour la sécurité routière

Ce sont 51 400€ (45 400€ en 2022) au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui ont permis de financer plusieurs actions de prévention, comme les trois journées de la sécurité à moto, le rallye-citoyen, la semaine de sécurité routière en novembre 2023 à Cognac, la sensibilisation au risque routier professionnel auprès d'entreprises ou les interventions nombreuses auprès des scolaires du département de la Charente, etc.

La lutte contre les violences intra-familiales

Les violences intrafamiliales (VIF) sont sur-représentées au sein des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes.

Une réponse coordonnée des services de l'État face aux VIF

Plusieurs outils ont été déployés au cours des dernières années afin de prévenir les VIF :

- **5 nouveaux bracelets anti-rapprochement (BAR) et 35 téléphones grave danger (TGD)** ont été déployés en 2023 pour 26 déclenchements BAR et 6 déclenchements TGD ;
- **une Intervenante Sociale en Commissariat** a été recrutée par la Police nationale afin de renforcer la prise en charge des victimes au sein de la circonscription d'Angoulême, en collaboration de ce psychologue d'aide aux victimes déjà en place, constituant ainsi la Délégation Départementale d'Aide aux Victimes Pôle Psycho-social ;
- **la Maison de protection des familles (MPF)** du groupement de gendarmerie de la Charente anime chaque mois, dans le cadre des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), des groupes sur la parentalité auprès des auteurs de VIF. Elle intervient avec la protection judiciaire de la jeunesse auprès des mineurs condamnés. Dans le cadre du partenariat avec l'ADAPEI, elle a développé des supports de prévention adaptés aux personnes en situation de handicap et intervient dans plusieurs Instituts Médico-Educatifs (IME) et Établissements et service d'aide par le travail (ESAT) ;
- **en 2023, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité** a intensifié les actions menées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes en renforçant les dispositifs de prise en charge des victimes de violences conjugales mis en œuvre sur le territoire charentais, en particulier :
 - l'accueil de jour départemental pour les victimes de violences conjugales et ses permanences sur les territoires ruraux,
 - le renforcement de l'accès aux droits via le soutien aux postes de juristes du Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF),
 - une nouvelle campagne de communication sur le 0800 16 79 74 à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes sur le territoire de Grand Cognac.

1 673

victimes contre 1 643 en 2022.

26

déclenchements de bracelets
anti-rapprochement.

0800 16 79 74

numéro vert violences conjugales
en Charente.

Promotion du dispositif mobilité des victimes de violences conjugales

Suite à l'obtention d'une subvention de l'État, le CHRS Parenthèse a établi une convention avec l'association Radios Taxis d'Angoulême afin de répondre au besoin de transport des personnes victimes de violences conjugales. Ce dispositif peut être activé, si la victime rencontre des difficultés de mobilité pour effectuer les déplacements liés à la situation de violences conjugales, à la police ou à la gendarmerie, à l'Unité Médico-Judiciaire de Proximité du centre hospitalier d'Angoulême, au Tribunal Judiciaire d'Angoulême...

Une politique de juridiction dans le ressort

Portée depuis de nombreuses années, cette politique de juridiction en matière de lutte contre les VIF s'est traduite en 2023 par :

- le travail quotidien de la chargée de mission VIF du Tribunal judiciaire, en lien avec les parquetiers et les juges, dans le traitement des informations préoccupantes, avec le déploiement d'un nouveau outil de suivi nommé Sispop et le travail de préfiguration du pôle VIF ;
- la tenue, à 5 reprises, de la Cellule de Veille Violences Infra Familiales, en présence de tous les acteurs de terrain ;
- la signature de deux nouvelles conventions, avec France Victimes 16 pour réintroduire une astreinte de week end pour les victimes les plus vulnérables, et avec le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) dans une logique de prévention de la récidive dans le domaine des alternatives aux poursuites ;

Cette politique de juridiction s'accompagne d'une politique pénale ferme, qui s'est notamment illustrée par 272 procédures ayant donné lieu à une alternatives aux poursuites et 259 enquêtes ayant conduit à des poursuites correctionnelles, dont 40 en comparution immédiate et 112 dans le cadre d'une comparution devant le procureur avec placement sous contrôle judiciaire. Tous cadres confondus, 276 interdictions de contact avec la ou les victimes ont été prononcées.

Une attention particulière portée aux mineurs victimes

Avec plus de 834 signalements adressés au Parquet en 2023 (contre 676 en 2022) pour une suspicion d'infraction pénale commise au préjudice d'un mineur, dont 162 transmis par des établissements de l'Académie de Poitiers (Contre 39 en 2022) et 507 signalements « civils » enregistrés en 2023 (462 en 2022), la protection des mineurs victimes, y compris dans la sphère intra-familiale, a concentré une part importante de l'activité du Parquet d'Angoulême, tant sur le plan des enquêtes judiciaires que sur celui des partenariats, notamment avec les services de la Protection de l'Enfance du Conseil départemental ainsi que ceux de l'Éducation Nationale.

276

interdictions de contact avec la ou les victimes ont été prononcées.

834

834 signalements adressés au Parquet en 2023.

La prévention de la délinquance et de la radicalisation

Le fonds de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) participe au financement des actions menées par les associations, les groupements d'intérêts public et les collectivités locales.

En 2023, 162 531 euros ont été consacrés, entre autres, aux actions de prévention envers les jeunes, de lutte contre les violences intra-familiales, sexistes et sexuelles, aux projets de vidéoprotection des communes, à l'équipement des polices municipales et à la promotion des valeurs de la République, notamment au sein des quartiers prioritaires de la ville.

Comme en 2022, une enveloppe complémentaire de 50 000 euros a été attribuée pour contribuer à des actions de prévention de la radicalisation dans les quartiers de reconquêtes républicaines (QRR), Elle a permis par exemple de soutenir l'organisation d'un 14 juillet républicain dans le quartier du champ de manœuvre à Soyaux ou encore des actions de prévention des rixes inter-quartiers, à travers l'organisation d'activités socio-sportives.

Au total, 212 531 euros ont été attribués au titre du FIPDR, permettant de cofinancer 43 projets.

Par ailleurs, **une subvention de 199 500 euros a été accordée par le SG-CIPD à la commune d'Angoulême, afin de permettre l'extension et la modernisation de son système de vidéoprotection**, dans le cadre notamment du parcours de la flamme olympique, qui passera par la Charente le 24 mai 2024.

212 531 €

ont été consacrés
aux actions de prévention au titre
du FIPDR.

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2023-2026

26

fiches-actions opérationnelles pour améliorer cette prévention.

La prévention de la délinquance constitue un pan essentiel de la politique de sécurité menée par le Gouvernement afin de mieux protéger les citoyens et de garantir le plus efficacement possible leur liberté.

C'est dans cette optique qu'a été élaborée une stratégie nationale pour la prévention de la délinquance pour la période 2020-2024.

Afin de décliner cette stratégie nationale sur le plan local, les services de la préfecture ont piloté l'élaboration et la rédaction d'un plan départemental de la prévention de la délinquance pour la période 2023-2026.

Ce plan s'articule autour des 4 axes structurants définis par la stratégie nationale en la matière, à savoir :

- Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ;
- Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace animée avec les élus locaux.

Précédée par la réalisation d'un diagnostic sur l'état de la délinquance sur le département de la Charente, son élaboration a reposé sur une concertation entre les nombreux acteurs de la prévention de la délinquance dans le département (DDPN, GGD, CAF, DDETSPP, centres sociaux, associations, élus...).

Cette concertation a pris la forme de groupes de travail, qui se sont réunis à plusieurs reprises afin de définir les actions concrètes à mener pour améliorer cette prévention. Le fruit de cette concertation a permis l'élaboration d'un total de 26 fiches-actions opérationnelles, se rapportant aux 4 axes rappelés ci-dessus.

Ce plan a été signé le 11 mai 2023 par Mme la préfète, Mme le procureur de la République et M. le président du conseil départemental de la Charente.

LUTTE CONTRE LES MENACES ET VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

Sur le territoire national, il est constaté une augmentation des menaces, violences et dégradations de biens à l'encontre des élus locaux et nationaux (+30 % entre 2021 et 2022). Si la Charente n'échappe pas au phénomène de violences à l'encontre des élus, celui-ci reste modéré. 23 plaintes ont été recensées pour 2023 (7 en zone police et 16 en zone gendarmerie) contre 18 en 2022 (soit une hausse de 27,8 %). Ces faits, font systématiquement l'objet d'une prise en compte toute particulière.

Parce que les atteintes aux élus sont autant d'atteintes à la République et qu'elles sont inacceptables, le suivi comme le traitement des menaces et violences faites aux élus est prioritaire pour le Gouvernement, qui a pris un engagement ferme aux côtés des élus de la République afin de les défendre et de sanctionner les auteurs. Cette volonté, formalisée par **le plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus**, s'inscrit dans la continuité des mesures prises depuis 2017, à savoir :

- la loi « engagement et proximité » qui prévoit la souscription d'une garantie par les collectivités couvrant le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui en résultent ;
- 5 circulaires et une dépêche du garde des Sceaux pour une politique pénale ferme ;
- la loi visant à permettre aux assemblées d'élus et aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir au pénal les élus victimes.

Afin de mieux protéger les élus, le **centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus a déployé un pack sécurité** chargé de renforcer leur sécurité :

- création d'un réseau départemental de **référénts « atteintes aux élus »** dans toutes les brigades de gendarmerie et les commissariats, afin que les élus aient un point de contact privilégié pour oser parler des menaces ou des violences dont il fait l'objet, que leur situation soit connue et que nous puissions agir ;
- renforcement du **dispositif « Alarme élu »** qui permet à ceux qui se sentent menacés de se manifester auprès de leur commissariat ou de leur gendarmerie pour être secourus rapidement en cas d'appel au 17 et bénéficier d'une vigilance renforcée de la part des forces de l'ordre ;
- le rappel aux préfets du principe **« Une menace = une évaluation »**, pour que les forces de sécurité intérieure évaluent finement la menace et que les préfets puissent décider de mesures éventuelles de protection ;
- **amplifier la démarche « d'aller-vers »** des forces de l'ordre pour permettre aux élus locaux de déposer une plainte quand ils le souhaitent et où ils le souhaitent ;

23

plaintes d'élus ont été recensées en 2023.

3

réunions d'informations pour
communiquer sur les dispositifs.

- développer de nouvelles **sessions de sensibilisation** à la gestion des incivilités et désescalade de la violence, dispensées par le GIGN et le Raid, à l'attention des élus ;
- **mobiliser la plate-forme PHAROS** pour mieux détecter et judiciaireiser les violences en ligne.

À la rentrée 2023, des réunions co-présidées par Mme la préfète et Mme le procureur de la République ont été organisées dans chaque arrondissement du département. Ces séquences ont permis de communiquer largement sur l'ensemble des dispositifs et moyens mis à la disposition des élus par les forces de sécurité intérieure.

Madame le procureur de la République a rappelé également les grandes lignes de sa politique pénale et de l'attention portée à la communication avec les élus sur les sujets les concernant (notamment par la mise à disposition d'une messagerie dédiée). Lors de ces réunions, près de 200 élus ont pu participer et échanger avec les différents acteurs sur cette thématique.

Contact presse :
pref-communication@charente.gouv.fr
05 45 97 62 37